

Un incendie dans le marais de la Commune

## Un habitat de grande qualité part en fumée!

**(Châteauguay, le 21 mai 2015)** – Un incendie a complètement ravagé un secteur de quatre hectares du marais de la Commune situé entre le parc de la Commune et la rue Notre-Dame à Châteauguay. L'incendie a eu lieu dans un secteur protégé du refuge faunique Marguerite-D'Youville. Ce secteur, propriété du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et géré par Héritage Saint-Bernard abritait de nombreuses espèces fauniques et floristiques.

L'incendie qui s'est déclaré dans la soirée du 20 mai s'est rapidement répandu dans le marais à cause des forts vents et du faible niveau de l'eau dans le marais. L'incendie a malheureusement complètement ravagé une partie importante de l'habitat de plusieurs espèces fauniques et floristiques. On retrouvait, entre autres, dans le secteur incendié, une importante colonie de Renoncules à éventails, une petite plante aux fleurs jaunes qui est considérée comme une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable par le gouvernement du Québec. De nombreuses espèces d'oiseaux comme la Paruline masquée, le Bihoreau gris et le Râle de Virginie utilisent également ce marais comme site de nidification ou d'alimentation. Qui plus est, beaucoup d'amphibiens et de poissons utilisent également ce site pour se reproduire.

Selon Luc L'Écuyer, directeur général d'Héritage Saint-Bernard «Il est malheureux de voir un habitat protégé et aussi riche partir en fumée. Heureusement, les pompiers ont fait un excellent travail et ont maîtrisé l'incendie avant qu'il ne se propage plus loin dans le marais. Le travail des pompiers a aussi permis d'éviter que le feu détruise une partie importante de la forêt. »

Malheureusement, les milieux naturels du corridor vert Châteauguay-Léry sont régulièrement victime de tels incendies. Héritage Saint-Bernard rappelle qu'il est interdit de faire des feux dans les milieux naturels qu'il gère soit le refuge faunique Marguerite-D'Youville, le territoire du ruisseau Saint-Jean et le centre écologique Fernand-Seguin. Un règlement municipal interdit également les feux en plein air et s'applique à l'ensemble des milieux naturels de Châteauguay.

Nous invitons les citoyens qui seraient témoins d'acte suspect ou de début d'incendie dans les milieux naturels de la région à communiquer rapidement avec les autorités en composant le 911.

-30-

**Source** : Héritage Saint-Bernard, 450 698-3133.

**Information** : Dominic Gendron, 514-926-3527, dominic.gendron@heritagestbernard.qc.ca

**Photos** : les crédits sont inscrits à même le nom des photos.